

TRÈS RUSÉS CES VOLEURS DE VOITURES

LEURS TECHNIQUES S'AMÉLIORENT CONSTAMMENT ; LEURS MÉTHODES SE RAFFINENT CONTINUUELLEMENT : LES VOLEURS DE VOITURE FONT DE TRÈS BONNES AFFAIRES. MAIS CROIRE QUE C'EST VOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE QUI EN FAIT LES FRAIS SERAIT UNE GRAVE ERREUR. LA NOTE VOUS EST TOUJOURS REMISE.



À défaut de contrer totalement ce fléau, quelques moyens simples pourraient réduire le nombre de vols. Tout d'abord, il est fortement suggéré d'équiper son automobile d'un dispositif antivol approuvé par le Bureau d'assurance du Canada (BAC). Avec un antidémarrreur, seule la clé à puce originale peut faire démarrer votre véhicule.

AUTRES MESURES PRÉVENTIVES

Un autre moyen efficace de se prémunir contre les voleurs est de faire buriner les principales composantes de votre automobile. Le marquage des pièces de l'automobile décourage les voleurs professionnels et les réseaux criminels organisés auxquels ils appartiennent, car les pièces d'automobiles marquées compliquent leur écoulement sur le marché de la revente.

Autres conseils de base : verrouillez les portières et levez les vitres de votre véhicule. Ne laissez jamais votre voiture en marche sans surveillance et ne cachez plus votre clé de secours dans une boîte magnétique sous votre voiture, c'est le premier endroit où fouillera un voleur. Une voiture n'est pas un coffre-fort, on recommande donc de ne pas prendre l'habitude d'y transporter des objets de valeur. En cas contraire, assurez-vous de les mettre

dans le coffre-arrière, à l'abri des regards indiscrets, et ce, avant votre départ et non au moment de quitter le véhicule. Ne laissez jamais à la traîne sur le siège, la banquette arrière ou la console centrale de votre véhicule sac à main, portefeuille, caméra, téléphone cellulaire ou ordinateur portable.

FAITES GAFFE AUX VÉHICULES MAQUILLÉS ET CLONÉS

Avec la prolifération des réseaux du crime organisé qui se spécialisent dans le domaine de l'automobile, vaut mieux prendre ses précautions au moment d'acheter ou de louer un véhicule d'occasion afin de s'assurer de sa parfaite légitimité.

Car si par malheur votre acquisition devait s'avérer une voiture volée, les autorités policières vous la confisqueront. Non seulement vous n'aurez plus de véhicule, mais en plus vous ne serez pas dégagé de votre obligation de rembourser votre créancier, jusqu'au dernier sou.

D'HABILES MAQUILLEURS

Le maquillage et le clonage de voitures sont deux stratagèmes développés par les réseaux de voleurs de voiture afin d'écouler facilement le fruit de leurs larcins.

En quoi consiste le maquillage d'un véhicule volé? Les réseaux de voleurs se procurent d'abord un véhicule gravement accidenté (VGA) sur le marché légal, puis volent un véhicule dont les caractéristiques sont similaires à celles du VGA en question.

Les voleurs transfèrent ensuite sur le véhicule volé le numéro d'identification de véhicule (NIV) du VGA, donnant ainsi au véhicule volé l'identité du VGA.

Quant au clonage, l'opération diffère quelque peu du maquillage en ce sens que les voleurs prélèvent un NIV sur un véhicule stationné. Ils utilisent ensuite ces informations sur un véhicule identique qu'ils auront volé et qu'ils feront immatriculer dans une autre province ou dans un État américain.

Donc méfiez-vous, l'aubaine du siècle, la voiture de vos rêves à prix d'ami, tout ça est peut-être trop beau pour être vrai. C'est un signe qui ne trompe pas généralement.

Vous pouvez aussi réclamer le dossier du véhicule auprès de la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ). Ce document contient des informations importantes sur le passé d'un véhicule, tels le nombre et les dates de transactions dont le véhicule a fait l'objet. Ainsi, si vous constatez un nombre important de transactions dans un court laps de temps, soyez vigilant, vous pourriez être en présence d'un véhicule volé, prévient le BAC.

Il est également suggéré de vérifier si les informations apparaissant sur l'étiquette de conformité de Transports Canada concordent avec les données dont vous disposez sur le véhicule. Cette information est obligatoire et doit être apposée sur le côté intérieur de la porte du conducteur. Elle indique si le véhicule est en droit d'être vendu au Canada et d'y circuler, en plus de fournir des informations comme l'année de fabrication, le modèle et le numéro d'identification du véhicule (NIV) pour ne nommer que celles-là.

Enfin, si vous décidez d'acquérir un véhicule par l'entremise d'un commerçant d'automobiles d'occasion, assurez-vous que ce dernier possède une licence de commerçant valide et cherchez à obtenir de bonnes références à son sujet.

**POUR VÉRIFIER LA VALIDITÉ
D'UNE LICENCE, CONTACTEZ
LA SAAQ :**

**418 528-3232 OU
1 866 702-9215**

10% DES PRIMES D'ASSURANCE SERVENT EXCLUSIVEMENT À COUVRIR CES PERTES

UNE VOITURE EST RAPPORTÉE DISPARUE À TOUTES LES 14 MINUTES AU QUÉBEC. LE VOL D'AUTOMOBILE EST UNE ACTIVITÉ DE PRÉDILECTION POUR LES BANDES CRIMINELLES AU CANADA, TOUT PARTICULIÈREMENT AU QUÉBEC.

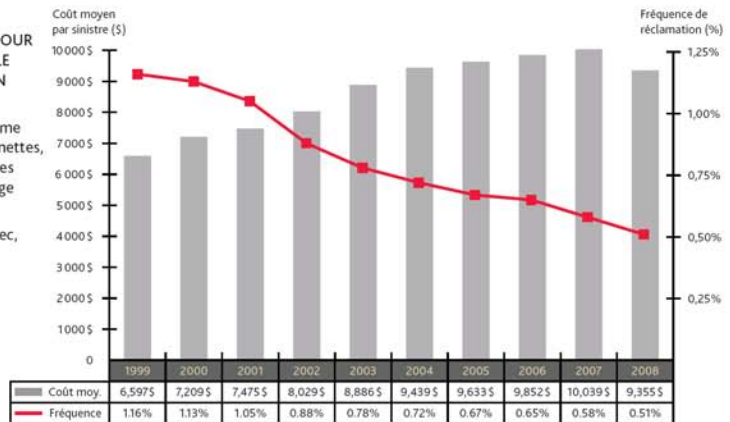
LES DIX MODÈLES DE VÉHICULES LES PLUS VOLÉS AU CANADA (2003-2007)



1. Honda Civic SiR 2000 – 2 portes
2. Honda Civic SiR 1999 – 2 portes
3. Subaru Impreza WRX / WRX STI 2004
4 portes à traction intégrale
4. Dodge Grand Caravan /
Plymouth Grand Voyager 1995
5. Dodge Caravan /
Plymouth Voyager 1995
6. Acura RSX Type S 2002 – 2 portes
7. Audi TT Quattro Roadster 2001
8. Acura Integra 1995 – 2 portes
9. Dodge/Plymouth Neon 1996 – 2 portes
10. Dodge/Plymouth Neon 1996 – 4 portes

FRÉQUENCE DE RÉCLAMATION POUR VOL AUTOMOBILE ET COÛT MOYEN PAR SINISTRE

Voitures de tourisme (voitures, camionnettes, mini-fourgonnettes et VUS), pour usage personnel.
Province de Québec, 1999-2008



Source : Groupement des assureurs automobiles.

Contrairement à la situation qui prévaut dans l'ouest du pays, où la majorité des vols sont qualifiés d'opportunistes car ils sont commis majoritairement par des jeunes qui ont le goût du risque, ou qui souhaitent en disposer durant un court laps de temps, les vols perpétrés au Québec et en Ontario sont essentiellement de nature économique, initiés par des réseaux de criminels très bien organisés.

RECORD PEU ENVIABLE

Et le Québec détient le record peu enviable du plus grand nombre de vols d'automobile recensés dans toutes les provinces canadiennes. Selon Statistique Canada, il s'est volé au Québec l'an dernier, très exactement 31 091 véhicules contre 30 722 en Ontario.

On déplore, au Québec seulement, la disparition d'une voiture à toutes les 14 minutes. Ce sont quatre voitures à l'heure qui disparaissent. Il y a fort à parier aussi qu'elles seront démantelées dans la même journée. Celles qui ne le seront pas, seront revendues quelques jours plus tard avec un nouveau numéro de série. Beaucoup de ces véhicules seront exportées.

Le Bureau de l'assurance du Canada (BAC) rapporte que le taux de recouvrement est très faible, à peine 31 % sur le territoire montréalais, en 2007. Cette année-là, les services policiers avaient retrouvé 67 % des véhicules déclarés volés dans la région de Toronto.

10% DE LA PRIME

À l'échelle du pays, on rapporte quelque 500 vols de voiture par jour. Si ces méfaits coûtent à l'ensemble des Canadiens plus de 580 millions de dollars par année, la facture n'est pas partagée équitablement au pro-rata de la population. De fait, le

fléau que représente le vol automobile coûte annuellement aux assureurs québécois plus de 230 millions de dollars, ce qui peut s'expliquer notamment par le faible taux de résolution des larcins. Supportée par l'ensemble des assurés, cette facture représente au Québec près de 10% de la prime d'assurance de chaque automobiliste.

ON DIT QU'IL FAUT MOINS DE 30 SECONDES À UN VOLEUR ISSU D'UNE FILIÈRE DU CRIME ORGANISÉ POUR VOLER UN VÉHICULE.

ET LES FRAUDEURS

Aux aguets, les assureurs laissent savoir qu'ils déjouent de nombreuses réclamations frauduleuses chaque année. Qu'il suffise à penser au propriétaire qui participe au vol de son propre véhicule ou d'un assuré qui simule un vol dans le but de toucher des indemnités. Le Bureau d'assurance du Canada estime que les réclamations frauduleuses représentent de 10 à 15% de toutes les réclamations en assurance de dommages.

Toujours selon le BAC, la fraude à l'assurance et le vol d'automobile coûtent chaque année des milliards de dollars aux assureurs et aux titulaires de contrat. Incidemment, en 2007, les vols d'auto représentaient en moyenne 35 \$ par police d'assurance automobile au pays. Ce montant servant à éponger les pertes liées au vol automobile passe du simple au double au Québec, où il en coûte en moyenne 70 \$ par assuré.